



Projet pédagogique
Séjours / 7-11 ans
Séjours / 12 - 14 ans

SOMMAIRE

1. Présentation du territoire	3
Géographie	3
Le patrimoine culturel	3
2. Présentation de la structure.....	4
3. Vocation.....	4
4. Objectifs éducatifs.....	5
5. Public	6
6. Conditions de réalisation du projet.....	6
Horaires des arrivées et départs, suivant les dates du séjour	6
Moyens spatiaux	6
Moyens matériels.....	6
TRAME DU PROJET	7
7. Fonctionnement	9
Journée type des enfants	9
L'équipe pédagogique	10
Fonctionnement de l'équipe	10
8. Méthode pédagogique	12
PLAN d'une animation.....	12
Prévention	13
Encadrement des enfants et consignes.....	14
8. Règlement intérieur	15
L'Accueil Collectif de Mineurs	15
Équipe d'animation	16
9. Accompagnement et formation des animateurs	18
11. La communication	18
12. Les partenaires	19
13. Évaluation de l'accueil.....	19

Préambule : « Chers lecteurs, ce document est un document obligatoire pour tous les ACM, il garantit la qualité de l'engagement éducatif de notre association et s'adresse à toutes les parties prenantes de l'éducation des enfants accueillis : familles, dirigeants, animateurs, intervenants extérieurs ».

1. Présentation du territoire

Géographie

La double influence alpine et méditerranéenne marque le paysage des Alpes-Maritimes. On y distingue ainsi deux régions naturelles d'importance inégale :

- la région côtière et pré-côtière qui couvre environ 880 km². Alors qu'à l'est la bande côtière est étroite et se dessine en corniche, à l'ouest la région côtière se dilate et forme un paysage de collines, séparées par les deux vallées du Var et de la Siagne
- la région montagneuse qui s'étend sur tout le reste du département et y représente environ 3 320 km².

Le patrimoine culturel

La qualité de vie qu'offre le département des Alpes-Maritimes et son image attractive en France, en Europe et dans le monde tiennent autant à la beauté et aux contrastes de ses paysages qu'à la richesse et la diversité exceptionnelle de son patrimoine culturel, de la vallée des Merveilles au Trophée d'Auguste, des arènes de Cimiez au monastère de Lérins, des œuvres de Bréa aux splendeurs de l'architecture baroque et des édifices de la Belle Epoque.

Les mineurs représentent environ 20% de la population du département et l'on dénombre environ 900 accueil de mineurs, ce qui nous fait à peu près 230 enfants par accueils, c'est pour cette raison aussi que nous souhaitons proposer ces actions.

C'est en se basant sur ce constat que nous effectuons notre centre de loisirs plein air, comme nos séjours. En effet, le département offre une multitude de paysage, de décors naturels, nos sorties vont donc prendre en compte toutes particularités afin de faire découvrir aux enfants le monde qui nous entoure et les merveilles qu'il faut respecter et protéger. Permettre aux enfants des villes de connaître les beautés des paysages des villes périurbaines.

2. Présentation de la structure

Raison sociale : Association Graines de fermiers

Date de création : 11 janvier 2009

But : Conformément aux statuts de Graines de fermiers, le but de notre association est l'éducation au respect de l'environnement.

N° immatriculation : W062000990

Siège social : Maison des associations, place Garibaldi, 06300 NICE

Autres lieux d'activités :

Bureau et jardins partagés-pédagogique, 70 bd Virgile Barel, 06300 NICE

Ferme pédagogique, 4889, route de peille, 06440 LA GRAVE DE PEILLE

Jardin du Chemin Tordu, chemin Tordu du Mont Boron, 06300 NICE

Écoles mises à disposition par la ville de Nice, secteurs : Nice Est, Nice Nord et Nice Ouest

SIRET:523 254 878 000 11

APE : 9499Z

Mails : grainesdefermiers@hotmail.fr

info@grainesdefermiers.org

centredeloisirs@grainesdefermiers.org

Téléphone : 09 86 32 54 54 - 06 51 09 07 26

Site : www.grainesdefermiers.org

3. Vocation

En lien direct avec le but de l'association, nous souhaitons proposer une action éducative qui sensibilisera la découverte et la protection de l'environnement.

L'éducation à l'environnement est nécessaire pour les adultes de demain car ce sont nos enfants qui devront protéger leur environnement. Une prise de conscience est en train de se mettre en place et il faut être préparé à agir, aussi pour agir il faut connaître et pouvoir en parler. La question de l'environnement est omniprésente dans nos vies encore plus en ces temps de réchauffement climatique. Il faut faire passer un vrai message aux générations futures afin de les rendre acteurs des changements.

Il faut que le public, quel qu'il soit, connaisse et comprenne le monde qui l'entoure. Une action environnementale sortie de son contexte est sans suite, sans retombées sur le futur. C'est pour cela que la découverte ou l'approfondissement du monde qui nous entoure permettra de mieux le protéger, afin que les mentalités changent.

4. Objectifs éducatifs

<u>Développer la socialisation au sein du groupe</u>	<ul style="list-style-type: none">• Vivre en collectivité• Participer à des activités de groupes• Respecter l'autre• S'entraider dans tous les temps de la vie quotidienne• Communiquer avec ses pairs et les adultes• Créer et respecter les règles du centre
<u>Favoriser la prise de responsabilité et d'autonomie</u>	<ul style="list-style-type: none">• Donner son avis• Tenir un rôle au sein du groupe• Échanger ses connaissances et faire profiter le groupe de ses observations, de ses impressions lors des sorties• Prendre soin de ses affaires et de celles des autres• Être responsable de l'entretien du matériel commun• Participer à des tâches collectives
<u>Favoriser la découverte d'activités environnementales</u>	<ul style="list-style-type: none">• Contribuer à la réalisation des travaux scientifiques et manuels proposés• Se détendre et profiter d'un cadre naturel• Connaitre la faune et la flore de sa région• Respecter son environnement• Participer à des activités de pleine nature• Mener des actions en faveur de la protection de l'environnement

À l'écoute du rythme et des besoins

Le séjour (comme le centre) doit avant tout être un endroit où l'on fait des expériences qui nous permettent de grandir à notre rythme. Les activités proposées doivent être des catalyseurs d'expériences stimulant la découverte. Elles doivent être en outre le reflet des ambitions éducatives partagées à Graines de fermiers.

Sans oublier que les enfants sont en vacances, ils sont soumis tout au long de l'année au rythme pressé de la ville, l'ambiance doit être, autant que faire se peut, décontractée et non stressante.

Dans une société où les enfants sont en permanence « alimentés » en activités préconçues, il est primordial de leur laisser des temps durant lesquels ils vont pouvoir créer leurs propres jeux, univers et relations, afin qu'ils conservent cette capacité à concevoir leur vie.

Dans des sociétés de plus en plus happées par les nouvelles technologies d'information et de communication, notre centre se veut comme un endroit où les enfants se rendent sans quelconque objet numérique afin de se « connecter » pleinement au monde qui les entoure ; ils seront au plus près de l'écoute de leurs propres besoins.

Attention : La possession comme l'utilisation d'objets (téléphones portables, tablettes, lecteurs de musique, etc) sera interdite durant toute la durée de l'accueil. À ce titre, les objets seront soit gardés par les responsables des enfants soit remis, dès l'arrivée, à la direction du centre mais restant sous l'entière responsabilité des familles.

Mise en garde : nos actions en matière d'éducation à l'environnement vers un développement durable ne doivent pas servir à faire naître chez les enfants l'expression de craintes par rapport aux enjeux environnementaux, mais bien des messages positifs face aux défis qui nous attendent et pour lesquels nous devons être acteur.

Concernant les relations liant les équipes pédagogiques, le maître mot sera : la communication. Des temps seront prévus à cet effet.

5. Public

Le public est d'origine socioculturelle variée avec, autant que faire se peut, une répartition équilibrée du nombre de filles et de garçons. Les enfants vivent en majorité en milieu urbain et fréquentent la nature des parcs et jardins sans forcément la connaître, à quelques exceptions près. Pour les séjours, nous retrouvons aussi des enfants, inscrits sur nos accueils de loisirs, qui connaissent le centre, comme certains membres des équipes, et savent donc relativement comment il fonctionne.

6. Conditions de réalisation du projet

Horaires des arrivées et départs, suivant les dates du séjour

06/07 et 13/07 et 20/07/19 : Les arrivées des enfants se font de **à** **sur le camping municipal « Saint-Jacques » à Tende.**

13/07 et 20/07 et 27/07/19 : Les départs des enfants se font de **à** **sur le camping municipal « Saint-Jacques » à Tende.**

Si l'enfant est dans l'impossibilité d'être accompagné sur place, nous proposerons le transport (aller + retour) par le train, avec une participation financière de la famille en supplément du prix du séjour. Les départs et retours seront organisés depuis la gare de Nice Ville, avec un ou plusieurs membre(s) de l'équipe, et les horaires de rendez-vous seront fixés en fonction des conditions des séjours aussi bien que de la SNCF. Au préalable des séjours, toutes les informations seront communiquées auprès des familles concernées.

Moyens spatiaux

Lieu d'hébergement des séjours : **Camping municipal Saint-Jacques**, Quartier Saint Jacques, 06430 TENDE (Alpes Maritimes).

Les villages, les sentiers, parcs et jardins dans et aux alentours de Tende

Les transports (train, bus)

Moyens matériels

Tentes de couchage, tente de séjour, tente de matériel, tente d'infirmier avec lit de camp

Pharmacie

Matériels sanitaires

Matériels de cuisine, d'éclairage,

Matériels pédagogiques, d'observation

TRAME DU PROJET

Le choix de l'hébergement en camping est fait pour permettre une implication de chacun au service d'une vie en collectivité.

Et, aussi, pour permettre la découverte et l'appropriation des lieux naturels proches : les enfants partiront en sortie chaque jour sur différents lieux d'activités dans et aux alentours de Tende en utilisant les transports en commun (train et lignes régulières de bus).

Le camping fait office de lieu d'hébergement où les enfants dormiront sous nos propres tentes et le matériel de couchage (tapis-matelas et duvet) sera fourni par les familles.

L'installation du campement se fera, par les animateurs et l'aide des enfants, en arrivant sur le lieu. Une fois installé, l'organisation de la vie du camp et les règles de vie du groupe seront établis, par l'équipe avec l'implication de tous les enfants, et à respecter tout au long du séjour.

Une salle, qui se situe dans un des bâtiments sur le camping, sera mise à disposition comme lieu de repli en cas d'intempérie(s).

Santé ; pour respecter le rythme et les besoins de sommeil des enfants, le réveil sera échelonné de 7h à 8h30 et le coucher sera à 22h. Ces horaires pourront être décalés plus ou moins, en fonction de l'activité ou de la veillée.

Suivant le réveil échelonné, les petits déjeuners du matin seront confectionnés, par les animateurs et l'aide des enfants, et préparés avec des produits livrés-achetés le même jour.

Les pique-niques du midi seront confectionnés le matin, par les animateurs et l'aide des enfants avant de partir sur le lieu d'activité, et préparés avec des produits livrés-achetés le même jour. En fonction de l'activité ou du lieu, certains pique-niques du midi pourront être pris dans des airs adaptés ou, occasionnellement, dans un établissement de restauration (restaurant, snack ou autre).

Hygiène ; le camping est équipé de sanitaire (toilettes et douches), les enfants se doucheront au moins une fois par jour, en fin d'après-midi au retour des activités.

Les repas du soir seront confectionnés, par les animateurs et l'aide des enfants après la douche, et préparés avec des produits livrés-achetés le même jour.

Activités

Les activités proposées lors du séjour seront en lien avec les thèmes et les objectifs du projet éducatif. Des temps d'autonomie seront respectés afin de favoriser les activités libres.

Comme le stipule le code de l'action sociale et des familles (CASF Art. 277) un des impératifs pédagogique d'un ACM est de proposer des activités variées. Les activités seront aussi bien scientifiques, sportives, manuelles, d'expression, artistiques, culturelles...

Elles permettront aux enfants de développer leur curiosité par rapport aux différents thèmes explorés au cours du séjour.

Les temps de vie quotidienne participent également à favoriser la prise d'autonomie et la socialisation. Ils donnent l'occasion aux enfants d'évoluer au sein d'un groupe et de la collectivité, ils encouragent la prise de responsabilités.

Au niveau du lieu d'hébergement seront mis en place des lieux permanents d'activités : sport (ballons, raquettes, diabolo, ...), lecture, dessin et jeux de société... Pour les activités, l'équipe disposera de matériels pédagogiques permettant de varier les activités : manuelles, sportives, artistiques et scientifiques.

Au cours de leur séjour, les enfants profiteront de leur environnement immédiat (un grand terrain naturel, sentiers pédestres, zone de pêche, aménagement des parcs, événement de village...).

Exemples de thèmes abordés : le monde des insectes, les fleurs, la biodiversité d'un parc, les animaux des sous-bois, le milieu des rivières, les oiseaux migrateurs, réduisons nos déchets, la vertu des plantes, le potager, les animaux de la ferme, les métiers agricoles, les randonnées, les villages perchés...

Exemples d'activités faites : jeux de piste, exploration à l'aide d'outils scientifiques et supports pédagogiques, sensibilisation autour de l'animal, soins aux animaux de la ferme, création d'un carré de potager, entretien du potager, fabrication d'un composteur, contes sur les insectes...

Incontournable(s) du planning :

Le thème des séjours de juillet 2019 seront sur la découverte des modes de vie de tribus (7-11) et des techniques de survie (12-14).

Une fois par semaine, au moins une activité (minimum) dans ou aux alentours de Tende sera prévue avec un prestataire extérieur pour chacun des séjours.

7. Fonctionnement

Journée type des enfants

Horaires		Ce que fait l'enfant
7h à 8h30	Réveil échelonné	L'enfant se lève pour prendre son petit déjeuner. Ensuite, en attendant que les derniers levers, il dispose d'un temps en autonomie (près du camp) et peut profiter des différents lieux permanents d'activités.
8h30 à 8h45	Préparation individuelle	Il se prépare pour le départ ; il se brosse les dents, se fait une « petite toilette » et s'habille.
8h45 à 9h15	Préparation collective	Il participe en groupe à la confection du pique-nique du midi.
9h15 à 10h	Transport	En binôme, il est responsabilisé par rapport à son camarade et vice versa. Il se conforme aux règles.
10h15 à 12h	Activité	Il participe de manière active*.
12h à 14h	Repas + Temps calme	Avant chaque repas l'enfant se lave les mains, ou utilise un gel hydro-alcoolique mis à disposition par le centre. Il se restaure. Après le repas, Il se repose allongé ou pratique une activité dans le calme en respectant le repos des autres enfants.
14h à 15h45	Activité	Il participe de manière active*.
15h45 à 16h15	Goûter	L'enfant mange son goûter dans le calme et la convivialité.
16h15 à 17h	Transport	Même principe que le matin.
17h à 17h30	Courses	Par un roulement en petits groupes : L'enfant participe à l'achat des produits pour le repas du soir. Le reste du groupe peut profiter des différents lieux permanents d'activités.
17h30 à 18h	Toilette	Il se lave à la douche.
18h à 19h	Préparation collective	Par un roulement en petits groupes : L'enfant confectionne le repas du soir. Le reste du groupe peut profiter des différents lieux permanents d'activités.
19h à 20h	Repas	Il se restaure.
20h à 20h15	Préparation individuelle + Tâches collectives	Il se brosse les dents puis participe en groupe à la vaisselle et au rangement.
20h15 à 21h30-22h	Veillée	Il participe à l'activité de la veille ou pratique une activité dans le calme.
21h30-22h	Coucher	Il se met en pyjama avant de dormir.

* Autant que faire se peut, tous les enfants doivent participer à l'activité. Si exceptionnellement un enfant souhaite se mettre en retrait en ne participant pas, pour des raisons de sécurité, il devra rester à proximité d'un animateur. Il aura la possibilité d'intégrer l'activité en cours de route à un moment opportun.

L'équipe pédagogique

Directeurs : Violette Pessi (DE JEPS) et Ludovic Rinaudo (BPJEPS)

Équipe pédagogique : Violette Pessi (DE JEPS), Guillaume Journaux (BPJEPS), Ludovic Rinaudo (BPJEPS), Océane Musso (stagiaire BAFA), Alisson (accompagnatrice bénévole) et d'une animatrice.

Les membres de l'équipe de Graines de Fermiers sont choisis pour leurs compétences techniques et pédagogiques dans le domaine de l'éducation à l'environnement et/ou pour leurs affinités avec la nature et leur adhésion aux valeurs de l'association.

Fonctionnement de l'équipe

Deux réunions de préparation permettent de mettre en place en équipe le Projet Pédagogique et le planning des activités (au moins 1 est réalisée sur le lieu des séjours). Des réunions en équipe auront lieu une fois dans la semaine lors de chaque séjour. Des points quotidiens plus informels d'un quart d'heure seront également faits en fin de journée.

Avant

Des temps de travail seront prévus pour l'organisation matérielle et temporelle de la période :

- Connaissance ou rappel des objectifs de l'accueil.
- Synchronisation du fonctionnement de l'accueil et révision de la réglementation
- Réalisation des plannings
- Réalisation de fiches d'activités par les animateurs, sous la validation du directeur.
- Choix des lieux d'animation
- Organisation pour prévoir le mode de transport et le temps de chaque trajet
- Préparation des besoins matériels, pédagogiques et sécuritaires

Pendant

Horaires		Ce que fait l'équipe
6h45 à 7h	Préparation Petit déjeuner	Elle prépare les produits livrés-achetés puis confectionne la table pour le petit déjeuner des enfants. Elle récupère la trousse à pharmacie, le classeur de sorties avec la liste des enfants et si besoin le matériel pédagogique de la journée.
7h à 8h30	Petit déjeuner	Elle accompagne les enfants pour petit déjeuner. Elle met en place des lieux permanents d'activités avec les règles et consignes de chaque lieu d'activité.
8h30 à 9h15	Préparation individuelle puis collective	Elle veille à la préparation individuelle des enfants puis assure la préparation collective du pique-nique.
9h15 à 10h	Transport	Elle est prévenante et s'assure d'avoir le matériel nécessaire au déplacement (classeur de sorties, titre de transport...). Elle s'assure de l'application de la réglementation, tant sur la sécurité routière, celle des enfants, tout en appliquant la réglementation DDCS.

10h15 à 12h	Activité	Activité avec un intérêt lié à l'environnement et aux objectifs du projet pédagogique (découverte, éducation)
12h à 14h	Repas + Temps calme	Elle veille au bon déroulement de ce moment qui se veut convivial et s'assure que les enfants mangent au moins la majorité de leur repas. Après manger, les enfants se détendent sur les couvertures prévues. ils pourront choisir une activité calme (dessins, jeux de société, livres...) Le temps calme (environ 1h) permet de : <ul style="list-style-type: none"> - laisser les enfants digérer - reprendre de l'énergie - couper le rythme de la journée - se reposer ou dormir
14h à 15h45	Activité	Même principe que le matin.
15h45 à 16h15	Goûter	Elle prévoit le temps du goûter (préparation, temps de manger et rangement) + Retour de la journée auprès des enfants, les enfants prennent la parole pour analyser la journée (les moments qu'ils ont aimés, ce qu'ils retiennent de la journée, les points négatifs et leurs propositions d'amélioration.
16h15 à 17h	Transport	Même organisation que le matin.
17h à 17h30	Courses	Elle accompagne le petit groupe à l'achat des produits pour le repas du soir. Elle met en place les différents lieux permanents d'activités.
17h30 à 18h	Toilette	Elle veille à ce que tous les enfants respectent ce temps d'hygiène.
18h à 19h	Préparation collective	Elle assure le bon déroulement de la préparation collective du repas du soir.
19h à 20h	Repas	Elle veille au bon déroulement de ce moment qui se veut convivial et s'assure que les enfants mangent au moins la majorité de leur repas.
20h à 20h15	Préparation individuelle + Tâches collectives	Elle veille à la préparation individuelle des enfants puis assure le bon déroulement des tâches collectives.
20h15 à 21h30-22h	Veillée	Activité calme
21h30 à 22h	Coucher	Elle s'assure que les enfants sont couchés et dorment.
22h à 22h15	Retour sur la journée	- Une fois par semaine : Publication de nouvelles des enfants avec des photos. - Évaluation des animations ; ressenti, difficultés rencontrées - Points et détails sur le lendemain ou le reste de la semaine (organisation, matériels, horaire...) - Rangement de la trousse à pharmacie, du classeur de sorties et du matériel de la journée

Après

Un temps de travail sera prévu afin de faire le bilan du séjour :

- Bilan des vacances et des thèmes explorés, ressenti de l'équipe, récupération du matériel, élaboration des fiches d'évaluation, transmission des photos.

8. Méthode pédagogique

Rappel des objectifs du projet pédagogique :

- Développer la socialisation au sein du groupe
- Favoriser la prise de responsabilité et d'autonomie
- Favoriser la découverte d'activités environnementales

L'ANIMATION, c'est transmettre, partager, faire grandir, éduquer, découvrir, s'amuser

Graines de fermiers oriente ses animations vers l'environnement, la nature et les animaux tout en développant le respect de l'autre et de chacun, et en permettant à chaque enfant de devenir responsable.

Les animations se basent sur la sensibilisation, l'observation, la découverte, l'exploration, l'intuition, le développement par les sens, et la réflexion personnelle.

La méthode pédagogique qui répond aux valeurs de Graines de fermiers se situe sur le courant de l'éducation nouvelle, en s'inspirant de différents pédagogues comme Freinet, Montessori, ou Piaget.

Il s'agit principalement de mettre les enfants dans l'action et dans l'expérience en respectant le rythme et les besoins de chacun.

Citation de Freinet (instituteur et pédagogue) sur le tâtonnement expérimental :

"Il s'agit de laisser les enfants émettre leurs propres hypothèses, faire leurs propres découvertes, éventuellement constater et admettre leurs échecs mais aussi parvenir à de belles réussites dont ils peuvent se sentir les vrais auteurs. Les résultats ? Une motivation très forte, une implication immédiate de chaque enfant, qui acquiert ainsi confiance en lui et en ses possibilités de progresser par lui-même.

L'intérêt réside aussi dans le fait qu'il est inutile d'apprendre par cœur quelque chose que l'on a découvert par le tâtonnement expérimental ; on s'en souvient sans effort. [...]"

PLAN d'une animation

1. Présenter le moment d'animation, son contenu
2. Synthétiser et énoncer clairement les messages
3. Faire émerger les représentations des enfants (faire appel à leurs connaissances)
4. Stimuler la curiosité (provoquer le questionnement, faire appel à la reformulation, créer du lien avec les autres animations)
5. Mettre les enfants en activité et les inviter à l'action
6. Combiner les modes d'apprentissages et diversifier les supports et outils pédagogiques (visuels, auditifs, kinesthésiques) à travers des explications ou discussions, des outils scientifiques ou spécifiques, des clés de détermination ou l'observation.
7. Faire un retour en fin d'animation pour évaluer la qualité de l'animation et le ressenti des enfants

Prévention

L'équipe d'animation se doit d'assurer et veiller à la sécurité affective, morale et physique des enfants qu'elle encadre :

La sécurité affective

- L'animateur est un modèle pour l'enfant, donc son attitude est exemplaire
- il assure des journées conviviales, amusantes et de détente
- il veille à l'équilibre affectif et au bien-être des enfants
- il signale à l'équipe pédagogique tout changement de comportement d'un enfant
- il prend en compte chaque individu à part entière
- il respecte les besoins et les rythmes physiologiques et psychiques de chaque enfant
- il veille à l'intimité de chaque enfant
- il ne crie pas sur les enfants

La sécurité morale

- L'animateur est un modèle, un exemple pour les enfants
- le langage est adapté au public visé
- le vocabulaire est varié et spécifique aux activités prévues
- l'intention pédagogique est constante, tant dans la vie quotidienne que dans les activités
- lors de conflits entre enfants ou de fautes, la sanction est adaptée à la faute et constructive
- l'animateur se garde de tout prosélytisme politique ou religieux

La sécurité physique

• la pharmacie : l'animateur est responsable de sa pharmacie et veille à sa tenue. Si des éléments manquent ou si la date arrive à échéance, l'animateur doit prévenir la direction. La pharmacie doit contenir obligatoirement :

- Antiseptique
- Compresse, sparadrap, pansements
- Ciseaux
- Pince à épiler, tire-tique
- Thermomètre
- Gants
- Livret de note et n° d'urgences

• les fiches sanitaires sont consultées et prises en compte par l'équipe d'animation (allergies, recommandations spéciales)

• Les repas du midi sont mis en glacière réfrigérées dès l'arrivée des enfants. Les régimes alimentaires sont pris en compte et respectés.

- L'animateur incite les enfants à se nourrir de façon suffisante et équilibrée, et si possible à goûter à tout. Mais, aucune contrainte n'est exercée pour forcer un jeune à manger un aliment donné.
- une bouteille d'eau est obligatoire dans le sac de chaque enfant et l'animateur veille à la réhydratation sur la journée
- l'animateur s'assure des besoins physiologiques des enfants (toilettes, sommeil...)
- selon la saison, des équipements supplémentaires seront nécessaires
 - Été : crème solaire, casquette
 - Hiver : k-way, pull, voire bottes et parapluie
- les vêtements et chaussures sont adaptés aux activités, à la nature et au temps
- les activités sont encadrées par l'équipe d'animation, les consignes sont dûment expliquées
- l'utilisation d'outils spécifiques et les activités physiques sont prudentes et adaptées à l'âge des enfants
- la réglementation de la route doit être stricte et bien définie auprès des enfants

Encadrement des enfants et consignes

La sécurité routière et en transport

- le code de la route et les signalisations doivent être respectés
- l'utilisation des passages piétons est obligatoire
- s'il n'y a pas de passage piéton, bloquer les voitures 2 mètres en amont de l'endroit à traverser, sur les deux sens de circulation
- s'il n'y a pas de trottoir, marcher sur le bord de la route
- l'animateur doit toujours se positionner entre les voitures et les enfants
- les enfants doivent être assis dans les bus et attachés si la ceinture est présente
- l'animateur veille à installer les enfants avant de passer les tickets
- il compte les enfants en montant et en descendant des transports
- il veille à la tranquillité des enfants dans les transports pour respecter les passagers et la propreté
- il est interdit de manger dans les transports
- l'animateur s'assure de l'état général du bus et du chauffeur

La cohésion de groupe

- favoriser le partage, l'entraide et la participation des enfants à travers des jeux et la vie quotidienne
- veiller à l'intégration des nouveaux enfants
- veiller au bien-être de chaque enfant au sein du groupe (timidité, intimité, expression...)
- favoriser la communication

Langage et comportement

- proscrire le langage grossier, la violence et la moquerie
- gérer les conflits internes et externes

Sanctions

- favoriser la prise de conscience lors de bêtises des enfants
- encourager les explications entre enfants
- apporter de la pédagogie lors d'une sanction
- mesurer la sanction par rapport à la bêtise faite
- rendre acteurs les enfants en leur proposant de trouver eux-mêmes la manière de réparer leur bêtise
- veiller à la régularité et à la justesse des sanctions prises
- ne pas punir avec une privation d'activité, de jeux, repas, desserts...

Autonomie et responsabilité

- l'animateur veille à rendre les enfants responsables pendant les temps de vie quotidienne, sur les activités, pendant les trajets et pour le bien de l'environnement (mise en place de badges "rôle actif au sein du groupe")
- il favorise l'apprentissage et la découverte par eux-mêmes
- il contribue à la construction de l'enfant

Environnement et parcs naturels

- l'animateur s'assure de laisser le parc visité propre
- il participe à l'entretien des parcs visités
- il respecte la faune et la flore et veille à ne pas détruire la biodiversité environnante
- il veille à respecter le calme des parcs
- il favorise la découverte du monde naturel
- il encourage les actions éco-citoyennes

8. Règlement intérieur

Tout le règlement a été étudié dans le but d'assurer la sécurité des enfants, et de l'équipe pédagogique et pour répondre au projet éducatif et pédagogique. Ceci est non-négociable.

L'Accueil Collectif de Mineurs

Graines de fermiers s'engage à respecter la réglementation concernant:

- le code civil
- les accueils collectifs de mineurs

- la protection des mineurs
- le code de la route

Ce respect s'applique aussi bien à Graines de fermiers, qu'à ses partenaires et prestataires.

Le respect des autres est une valeur fondamentale également.

L'encadrement :

Taux égal à celui de la réglementation :

- Taux d'animateur diplômé est de 50% de l'effectif total au minimum
- Taux d'animateur non diplômé est de 20% de l'effectif total au maximum.
- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
- La qualification de chaque animateur est vérifiée par le directeur de l'ACM
- Quasi-totalité des animateurs et directeurs bénéficient de formations internes à la pédagogie.

Les parcs naturels :

- Tous les lieux d'accueils sont repérés au préalable par la direction et l'équipe d'animation.
- Toutes nos activités respectent des valeurs d'écocitoyenneté, et de respect de l'environnement. Elles doivent limiter au maximum leur impact sur l'environnement.

Activités sportives :

- L'équipe d'animation accompagnant les jeunes, est dans l'obligation d'exiger la présentation du diplôme de la personne encadrant l'activité sportive. En effet, certaines activités sportives sont réglementées et donc confiées à un prestataire, pour laquelle la réglementation prévoit une qualification spécifique (Brevet d'Etat...).

Équipe d'animation

Hygiène et santé

- La consommation de drogue et d'alcool est interdite
- les fumeurs ne fumeront pas devant les enfants
- les pauses seront prises selon les possibilités, le rythme de la journée et en toute sécurité pour les enfants
- l'hygiène corporelle devra être acceptable et la tenue vestimentaire sobres et en état
- Chaque membre de l'équipe d'animation doit posséder un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité et posséder les principaux vaccins à jour. Cette règle s'applique aussi à tous les enfants inscrits.
- Les membres de l'équipe d'animation possèdent obligatoirement le PSC1.
- Si l'état de santé d'un jeune nécessite l'intervention du corps médical, la famille sera systématiquement informée.
- Les membres de l'équipe ne donneront aucun médicament sans ordonnance

- Les médicaments mis sous la responsabilité de l'animateur seront sous la surveillance de ce dernier (respect de la température, à l'abri des enfants, disponible si besoin)
- la pharmacie sera entretenue par l'animateur (contenu, état, mise à jour du registre)
- Les fiches sanitaires de chaque enfant à charge seront dûment lues et retenues par les membres de l'équipe

Pédagogie et sécurité

- L'animateur signalera à l'équipe pédagogique tout changement de comportement d'un enfant
- L'animateur veillera au bien-être affectif, moral et physique de son groupe
- L'animateur s'informerera de toutes recommandations concernant les enfants (fiches sanitaires, discussions avec les parents)
- L'animateur utilisera une pédagogie et des moyens de communication adaptés au public
- Toute prestation sera de qualité en respectant le projet pédagogique
- Tout comportement ne répondant pas au cadre prévu par la direction et en contradiction du projet pédagogique sera répréhensible
- La direction sera tenue au courant de tout changement de lieu, d'activité, ainsi que de toutes difficultés ou situations particulières
- Il est interdit de lever la main sur un enfant
- La sécurité des enfants sera mise en avant (transports, déplacements, encadrement)
- Les membres de l'équipe d'animation se gardent de tout prosélytisme politique, idéologique ou religieux.

Responsabilité professionnelle

- La ponctualité sera exigée, et tout retard doit être signalé à la direction. L'abus de retard sera répréhensible
- L'animateur devra fournir un justificatif suite à une absence
- La conscience professionnelle, le travail d'équipe, et l'implication sont de rigueur
- Les téléphones portables sont autorisés à condition qu'ils n'interrompent pas le déroulement de la journée
- Des réunions auront lieu afin de participer à l'amélioration du projet pédagogique, reconnaître les lieux visités, et préparer les plannings et le matériel
- Chaque animateur sera responsable du matériel pédagogique à sa disposition (entretien, rangement, inventaire) Des mesures seront prises si ces conditions ne sont pas respectées.
- La direction s'assurera du bon fonctionnement de la structure tant au niveau réglementaire, que pédagogique

Parents et Enfants

- Les parents s'engagent à certifier exactes les informations données sur les fiches de renseignement, et à remplir précisément les fiches sanitaires.
- Les enfants ne partiront qu'avec des personnes mentionnées dans la fiche de renseignement

- une carte d'identité pourra être demandée
- Les vaccins sont obligatoires
- Il sera exigé de fournir une ordonnance pour tout médicament
- Un comportement de chacun adapté à la collectivité sera exigé. Si la direction estime qu'un comportement nuit fortement au bon déroulement de l'accueil, il peut décider de l'exclure.
- En cas de difficulté sérieuse avec un enfant, de problème, d'accident ou de risque touchant les autres, on garantit aux familles concernées une information transparente, sincère et rapide.

9. Accompagnement et formation des animateurs

Des journées seront prévues avant le séjour avec l'équipe pédagogique, afin de préparer les activités mais aussi de les former sur le fonctionnement de l'accueil, les valeurs éducatives de l'association, ainsi que sur les besoins de l'enfant et sur certaines techniques d'animation, comme la construction d'objet divers, la connaissance environnement...

Tout au long du séjour, des livres, des fiches explicatives des lieux du patrimoine, et des fiches d'activité seront à disposition des animateurs afin de les aider dans la préparation de jeux collectifs, activités manuelles ...

De plus, la direction sera présente et soutiendra son équipe dans tous les temps, de vie quotidienne et d'activités.

Elle fera un retour chaque soir et les animateurs pourront aussi faire leur demande en formation ou poser un problème (non urgent) le soir en réunion.

Un bilan de fin de période permettra à l'équipe d'évaluer les animations, les thèmes abordés, le travail d'équipe.

11. La communication

Afin de rendre notre accueil disponible à tous, et dans l'idée de faire connaître nos valeurs :

- nous apparaissions dans le guide jeunesse de la ville
- nous nous faisons connaître auprès des autres accueils de loisirs
- nous distribuons des flyers lors de manifestations
- nous avons un site détaillé sur nos actions
- nous avons une boîte mail directement rattachée à l'ACM
- nous avons une lettre "info parents" disponible sur demande
- nous envoyons par mail les documents nécessaires à l'inscription des enfants
- un planning est mis en ligne sur le site internet.
- Après chaque période d'accueil, un retour et des photos seront envoyés aux parents

12. Les partenaires

Les différents partenaires :

- les parcs naturels départementaux :
 - découverte de la biodiversité animale et végétale
 - possibilité d'appui de connaissances auprès des responsables des parcs
- la ville de Nice : Mise à disposition de locaux d'écoles pour les vacances
- le Conseil Général :
 - aide financière aux ACM
- La maison des associations : Mise à disposition de salle
- La ville et le camping municipal de Tende.
- Les commerces de proximité (boulangeries)
- Les prestataires d'activités

13. Évaluation de l'accueil

À la fin de chaque activité, l'animateur référent pourra se détacher 5 minutes pour faire son évaluation. Dans chacune des fiches activités est prévu un temps de restitution afin d'aider l'animateur dans sa démarche d'évaluation.

À chaque fin de journée, les animateurs feront une évaluation auprès des enfants mais aussi une auto-évaluation grâce aux outils qui suivent.

Lors du goûter ou dîner, les groupes d'enfants auront aussi un petit temps pour évaluer la journée et leurs ressentis.

Afin d'évaluer le projet pédagogique sur le terrain des outils d'évaluation différenciés seront mis en place à destination des animateurs et des enfants.

Des outils d'évaluation permettront aux animateurs de faire un point sur leurs activités, leurs intérêts pédagogiques, l'évaluation de leurs objectifs, leurs postures et celles des enfants, la gestion de la sécurité des enfants.

Ces évaluations se feront quotidiennement et à la fin de l'accueil.

Les évaluations se feront en partie avec les enfants au retour sur le lieu d'hébergement.